



Adresses : 2335 et 2360, rue Joliette

Travaux de rénovations majeures

Dès mars 2024, des travaux débuteront dans vos habitations.



Nous ferons ces travaux :

- 1 prendre des mesures pour les portes et les fenêtres dans certains logements (en mars) ;
- 2 réparer la brique de l'immeuble ;
- 3 remplacer les portes et les fenêtres des logements ;
- 4 remplacer les portes d'entrée de l'immeuble ;
- 5 ajouter des rampes d'appui aux entrées extérieures ;
- 6 réparer les entrées en béton ;
- 7 remplacer les escaliers extérieurs ;
- 8 remplacer les balcons et les barrières autour des balcons ;
- 9 organiser la cour avec des plantes ;
- 10 ajouter des échelles d'accès pour le toit.



Calendrier

Du 18 mars 2024 au
4 mars 2025



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h



Entrepreneur

Les Constructions AGLP



Impliquez-vous

lors des rencontres

Une consultation auprès des résidants a eu lieu dans la cour arrière du 6335, rue Joliette. À la suite de vos suggestions, certains éléments ont pu être ajoutés au projet.

Voici ce que nous pourrions réaliser :

- ajouter une grande fenêtre dans les portes d'entrée principales;
- installer une poignée plus grande sur les portes d'entrée extérieures (meilleure prise);
- garder les mêmes dimensions des fenêtres dans les nouvelles portes arrière des balcons;
- ajouter un panneau sur une partie des balcons pour avoir plus d'intimité;
- mettre en gris les portes, les fenêtres et les balcons.



Impliquez-vous

Ce que vous devez faire

Au moment de remplacer les portes, les fenêtres et les balcons :

1. **Enlevez tout ce qui se trouve à moins de 1 mètre (3 pieds) des portes et des fenêtres** ; suivez les instructions qui accompagnent ce document.
2. **Enlevez tout ce qui pourrait gêner la circulation des ouvriers dans votre logement.** Les ouvriers devront entrer dans votre salon et dans les chambres à coucher.
3. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement.
 - L'entrepreneur vous informera **au moins 2 jours d'avance.**
 - **Les rendez-vous seront fixés entre 8 h et 17 h.** Prévoyez **1 journée** de travail par logement.
 - **Soyez présent au rendez-vous.** Si vous ne pouvez pas y être, demandez à une personne de confiance pour vous remplacer.
 - Si, pour une **raison majeure ou imprévue**, vous ne pouvez pas être présent au rendez-vous et vous n'avez pas trouvé quelqu'un pour vous remplacer, veuillez aviser votre agente de liaison le plus rapidement possible.
4. **Enlevez tout ce qui se trouve sur votre balcon** ; suivez les instructions qui accompagnent ce document.
5. Il est important de commencer maintenant à faire le ménage des objets qui se trouvent sur votre balcon en prévision des travaux.
6. Pour prévenir les accidents, tenez-vous loin du chantier et des équipements. Respectez les périmètres de sécurité délimités par l'entrepreneur.



inconvenients pendant les travaux

- Il y aura du bruit, de la poussière et la présence de machinerie.
- Des escaliers temporaires seront installés sur vos balcons à l'avant pour faciliter la circulation.
- Des conteneurs seront installés dans certaines places de stationnement qui ne sont pas louées.

pourquoi réaliser des travaux

Le remplacement des balcons, des fenêtres, des portes et une meilleure organisation de la cour avec des plantes vont embellir l'apparence générale des bâtiments.

Les nouvelles portes et fenêtres seront plus efficaces pour empêcher l'air et l'eau d'entrer dans les logements. Les risques de moisissures vont diminuer.

La sécurité des locataires sera améliorée par l'ajout de rampes d'appui aux entrées extérieures et par l'ajout de fenêtres dans les portes d'entrée.

Investissements : près de 1,5 M\$

Merci pour votre patience et votre collaboration!



Des questions concernant le chantier?

CAROLINE STEWART

Agente de liaison | 514 872-9235 | caroline.stewart@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec 



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes.



✓ Porte dégagée
prête pour les travaux

Vos fenêtres



✓ Fenêtre dégagée
prête pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres.
- Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement.



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre balcon



Balcon dégagé
prêt pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes, les pots à fleur et le mobilier.



Office municipal
d'habitation
de Montréal